Université de Neuchâtel

Faculté des lettres et sciences humaines
Institut de philosophie
■ Espace Louis-Agassiz 1
■ CH-2000 Neuchâtel

Consignes pour les séminaires

L'obtention de crédits (Bachelor ou Master) dépend de la présentation d'un exposé oral, suivi d'un travail écrit, mais également de la participation active et régulière au séminaire jusqu'à son terme (hormis des cas de force majeure, justifiés au cours du semestre).

Pour les étudiants en Master l'obtention des crédits dépend également d'un examen; cf. le plan d'études. La matière de l'examen est précisée dans le cadre du séminaire.

Consignes pour les exposés oraux

- Un exposé explique le contenu du texte, et fait ressortir l'articulation des arguments en mettant en relief leur structure par rapport aux conclusions de l'auteur ; il ne s'agit pas de paraphraser le texte, ni de le décrire, mais d'en *expliquer* le contenu argumentatif.
- Si le passage à expliquer est court, l'exposé analyse le passage en profondeur, et il manifeste la connaissance du contexte théorique dont l'extrait est tiré. En revanche, si le passage à expliquer est plus long, il s'agit de faire ressortir la structure argumentative de l'ensemble, en laissant de côté les aspects secondaires ; le traitement de l'ensemble sera synthétique, mais il faut sélectionner quelques passages philosophiquement importants et les traiter de manière plus analytique. Ici aussi, on manifeste la connaissance du contexte dont l'extrait est tiré.
- En principe l'exposé contient des comparaisons avec un autre texte (ou d'autres passages du texte), du même auteur ou d'un autre auteur, et fait un usage pertinent de matériaux bibliographiques. Il manifeste la maîtrise des concepts et des théories discutés dans les précédentes séances du séminaire.
- Toute citation est accompagnée d'une référence précise (page, etc.).
- L'exposé comporte un avis personnel, critique et argumenté, sur un point de votre choix, à soumettre à discussion en séminaire.
- L'orateur/trice doit être capable de soutenir et de justifier, lors d'une discussion, ce qu'il/elle a dit ou écrit.

Consignes pour les travaux écrits

Quant au contenu, les mêmes consignes s'appliquent pour le travail écrit.

En outre, les points suivants doivent être pris en compte :

- longueur : pour le séminaire en Bachelor, 8 pages minimum; pour le séminaire en Master, 12-15 pages minimum ;

- taille de la police : pas plus petite que 12 ;
- interligne 1.5 ;
- marge de droite : environ 4 cm. ;
- veuillez indiquez vos coordonnées postales sur votre travail ;
- veuillez conformer votre texte aux consignes rédactionnelles et typographiques que vous trouverez sur le site de la Faculté: http://www2.unine.ch/files/content/sites/philo/files/shared/documents/DemandesTechniques/ConsignesRedactionnellesFLSH.pdf.

Les travaux écrits sont à rendre au plus tard trois semaines après l'exposé oral. On peut rendre une copie avant la date limite.

Sauf entente préalable, on rend une copie *imprimée*, non un fichier électronique. La copie est déposée dans le casier postal de l'Institut de philosophie (rez-de-chaussée de la FLSH) à l'attention de l'enseignant.

Si une nouvelle version du travail écrit vous est demandée, veuillez :

- éviter de faire des corrections de façon minimale : il ne s'agit pas simplement de supprimer des passages ou des phrases erronées ; il faut réfléchir à nouveaux frais, repenser les passages en question, et les réécrire entièrement ;

- toujours rendre la version précédente avec la nouvelle ;

- observer un délai de deux semaines au plus après avoir reçu les changements/corrections à faire.

RG/DS/Version 3/16 septembre 2011